

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue de changer ses tarifs de distribution de gaz naturel qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue de changer ses tarifs de distribution de gaz naturel qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

La demande d'augmentation des tarifs est établie à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type d'Enbridge Gas serait modifiée de la manière suivante :

Zone de tarification	Incidences annuelles sur la facture	
	Client résidentiel	Client commercial
EGD (ancien client d'Enbridge Gas Distribution Inc.)	31,36 \$	31,27 \$
Union Sud (ancien client d'Union Gas Limited)	35,24 \$	35,31 \$
Union Nord-Ouest (ancien client d'Union Gas Limited)	45,11 \$	44,91 \$
Union Nord-Est (ancien client d'Union Gas Limited)	46,18 \$	45,98 \$

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Enbridge Gas a également demandé ce qui suit :

- Un traitement en facteur Z afin d'établir l'incidence des exigences en matière de revenus attribuable aux changements du fonds de roulement découlant de la suppression de la taxe fédérale sur le carbone pour les consommateurs à compter du 1^{er} avril 2025;
- Mises à jour des frais de service divers et de l'avenant M (l'avenant relatif au tarif de l'hydrogène gazeux);

- Mise à jour des taux unitaires 331, 332, M16 et M17 dans le cadre du Projet d'expansion régionale Panhandle.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La Commission prévoit de traiter la requête par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0163** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **25 août 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1 877 632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

Enbridge Gas Inc.

 877 362-7434

 Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

 enbridgegas.com